

Département de Vaucluse

**Commission Communale
d'Actions Sociales de
VENASQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ACTIONS SOCIALES**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 084-268401098-20260427-DE_CCAS_26_2_2-DE

**délibération :
DE_CCAS_2026_2_2**

Nombre de conseillers en
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

**Objet : Délibération
d'approbation du procès-
verbal de la précédente
assemblée**

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 18 h 00, le CCAS dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des réunions, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, La Présidente.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Madame PHAM-TRONG Muriel, Madame PLANCHOT Catherine, Madame HOSTEIN Agnès, Madame CHABRAN Sophie, Madame WUNSCHÉ Evelyne, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile

Pouvoirs :

Madame BRES Sylvie a donné pouvoir à Madame PLANCHOT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BRES Sylvie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine RICARD

Rapporteur : Dominique Plancher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du C.C.A.S, qui s'est tenue le 14 avril 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Catherine RICARD.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le C.C.A.S, après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE VALIDER le procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 2026.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du CCAS.

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Présidente,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Catherine RICARD

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal

administratif peut aussi être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet
www.telerecours.fr
Emis le 27/04/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 28/04/2026

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 084-268401098-20260427-DE_CCAS_26_2_2-DE

La Présidente
Dominique PLANCHER

